

01- NOUVEAUTES DE LA SAISON 2018 – 2019

Cette fiche présente les nouveautés de la saison 2018-2019 : simplification des catégories d'affiliation, développement de notre outil d'affiliation en ligne Webaffiligue, nouveaux services pour les associations.

1. Une clarification des catégories d'affiliation

Les efforts de simplification et de clarification de nos procédures d'affiliation continuent en 2018-2019, en particulier sur la catégorisation de nos structures pour améliorer la qualité de nos données et pour mieux connaître de notre réseau.

- **Les documents de renouvellement d'affiliation** évoluent pour être plus synthétiques. Pour les premières affiliations, aucun document ne sera envoyé aux fédérations mais des versions des documents en format pdf sont disponibles sur Ligue&Vous, aucun formulaire vierge ne sera envoyé aux fédérations.
- Les documents d'adhésions disponibles sur Ligue&Vous ont été mis aux normes du nouveau règlement sur les données personnelles (RGPD).
- **La liste des « natures juridiques » a été simplifiée** en tenant compte de la catégorisation de l'INSEE et des structures qui s'affilient à notre réseau.
- **Un tableau récapitulatif des catégories d'affiliation** présente les catégories d'affiliations possibles selon la nature juridique et l'affiliation (Ufolep, Usep ou Ligue uniquement).
- Pour simplifier l'appréhension de notre système d'affiliation et mieux gérer la facturation, nous avons **simplifié notre grille tarifaire** lorsque les tarifs étaient similaires, ainsi :
 - « Affiliation étudiant » regroupe C1 étudiant et C2 étudiant
 - « Affiliation Junior association » regroupe pour JA et JAM
 - C1 regroupe C1A et C1B
 - « Scolaire » regroupe C1A scolaire et C1B scolaire

Les informations relatives à l'affiliation d'une section ou de la totalité de l'association (catégories A et B) restent à renseigner par la structure lors de la demande d'affiliation.

Pour retrouver le détail des catégories d'affiliation et le tableau de synthèse, consultez la fiche : « [Les catégories d'affiliation](#) ».

2. Le développement des fonctionnalités Webaffiligue

Notre outil d'affiliation en ligne se modernise et les fonctionnalités d'affiligue sont progressivement transférées sur Webaffiligue.

Dès le mois de juin 2018, de nouvelles fonctionnalités sont accessibles :

- La possibilité de créer une nouvelle association affiliée sur Webaffiligue. Pour la fédération, l'affiliation sera gérée intégralement sur Webaffiligue. L'association pourra demander le renouvellement de son affiliation en ligne ou via un formulaire papier remis par la fédération.
- La **possibilité d'importer un fichier** d'adhérent.es Ufolep, Usep ou socioculturel aussi bien pour la fédération que pour les associations accélère la création et la mise à jour de nouveaux adhérents.
- Des **améliorations ergonomiques** des écrans des adhésions.

En septembre 2018, les développements se poursuivent :

- Des améliorations ergonomiques des écrans de la gestion de l'affiliation.
- La gestion de la facturation et des règlements sur Webaffiligue.
- La création de tableaux de bord pour l'association et la fédération, afin de suivre l'avancée de la campagne et d'optimiser la relation aux associations.

Chacune de ces évolutions fera l'objet d'une webconférence en direction des salarié.es des fédérations et des comités (visible en replay), d'aides vidéos et de tutoriels.

3. Les évolutions spécifiques aux structures socio-culturelles

- **L'évolution des codes d'activités** pour une meilleure lisibilité et pour favoriser l'animation de notre réseau. Avec une typologie simplifiée, basée sur 3 niveaux : les deux premiers niveaux sont obligatoires et permettent d'identifier le type d'activité, un troisième niveau facultatif permet aux associations qui le souhaitent de préciser le détail de leur activité et le faire apparaître sur la carte de l'adhérent.e. Cette option, développée durant l'été, sera disponible uniquement en ligne.
- **Pour les associations ayant comme activités des pratiques artistiques** (éducation musicale, danse, théâtre, image, peinture ou sculpture), la structure ou la fédération devra renseigner sur Webaffiligue s'il s'agit de pratiques artistiques en amateur.
- Pour les associations ayant comme activité l'« organisation gestion d'équipements culturels », la structure ou la fédération devra renseigner sur Webaffiligue s'il s'agit de salle de concert, de salle de spectacle ou de salle de cinéma.
- Pour les associations ayant comme activité l'« organisation de festivals » la structure ou la fédération devra renseigner sur Webaffiligue le domaine : cinéma, image, musiques, théâtre, autres...

4. L'accompagnement du réseau et les nouvelles ressources

- A partir du mois d'août, le **cycle de webconférences** « Développement associatif » se tiendra chaque mardi de 14h30 à 16h, autour d'une thématique Ufolep, Service Civique, Apac, affiliation et développement associatif. Au moins une session par mois sera ouverte aux structures affiliées.
- En complément du centre de ressources en ligne Ligue&Vous, l'équipe « Développement associatif et ESS » a développé un outil d'animation de réseau, [Slack messagerie instantanée professionnelle](#), qui permet aux membres des fédérations et des comités d'échanger entre pairs.
- De **nouveaux outils « clés-en main » personnalisables** en direction des structures affiliées disponibles durant l'été :
 - Un dossier « S'affilier à la Ligue » qui présente la Ligue de l'enseignement, un argumentaire sur l'affiliation et la procédure pour s'affilier, à remettre aux structures avec les formulaires de renouvellement d'affiliation.
 - Un guide : « Des outils pour les associations » qui présente les outils, ressources et services proposés localement. Chaque fiche correspondant à un outil pourra être utilisée indépendamment.
 - Un « guide des procédures » à envoyer par mail ou à remettre en main propre aux associations pour qu'elles disposent de toutes les informations administratives et réglementaires liées à leur affiliation.

5. Les évolutions spécifiques Ufolep

- **Des évolutions de codes activités :**
 - Le code « 24014 – Musculation » devient « 24014 – Musculation – Renforcement musculaire »
 - Le code « 29042 – Accrobranche » devient « 29042 – Accrobranche – Parcours acrobatique »
 - Le code « 22007 – Yoga-Qi-Gong-Gymnastiques douces » devient « 22007 – Yoga-Qi-Gong »
 - Suppression du code « 22004 – Gymnastique d'entretien (APE) (R1) » remplacé par 3 codes « 22012 - Activités de la forme - pratique douce (R1) », « 22013 - Activités de la forme - pratiques cardio (R1) et « 25018 - Urban fitness (R2) ».
- Création du code « 26016 - Ecole de vélo (R5) » qui permet des pratiques exclusivement éducatives et non compétitives de type kidbike. [Télécharger le cahier le charges Kid Bike.](#)
- **L'évolution du dispositif C3-S/UFOBOX vers deux dispositifs UFOBOX et C3-TIPO.** Plus d'informations sur la mise en œuvre opérationnelle seront disponibles prochainement.
- **Evolution dans la gestion du certificat médical**, avec un certificat autorisant la pratique du sport et renouvelable tous les trois ans, sauf sur certaines activités.
- Sur Webaffiligue, une page avec **les liens vers les sites internet Ufolep.**
- **L'opération «découverte** ». Au mois de septembre et au mois de janvier, les associations affiliées pratiquant des activités R1 et R2 peuvent proposer des sessions d'essai gratuitement. Une fiche pratique est à venir
- **La campagne multisport** permettra aux associations Ufolep multisport et unisport de créer des affiches en ligne. [Télécharger le flyer de présentation depuis Ligue&Vous.](#)

6. Les évolutions spécifiques APAC

- **Déclarations de sinistre en ligne pour les associations et leurs membres** : Les responsables, membres de vos associations peuvent dorénavant réaliser leurs déclarations de sinistre sur le site internet de l'APAC. Il peut s'agir de sinistre corporel, matériel, immobilier, responsabilité civile, véhicule à moteur. Le formulaire de déclaration de sinistre est accessible sur le site www.apac-assurances.org et dans l'espace réservé aux associations du site internet.
- **Souscription du contrat Manifestation sportive motorisée** : Dans leur espace réservé sur le site apac-assurances, les Présidents ou Trésoriers des associations peuvent réaliser une demande de devis et souscrire le contrat en ligne
- Par ailleurs, dans le cadre d'évolutions à venir en cours d'année, seront disponibles la souscription par les associations de contrats temporaires. Ces souscriptions supposant un paiement par prélèvement, l'association devra au préalable régulariser un mandat SEPA. Le courrier type correspondant peut être téléchargé sur le site www.apac-assurances.org.